

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 02 DECEMBRE 2021

DELIBERATION N°2021.00523

BUDGET ANNEXE EAU – REDEVANCE EAU POTABLE – MODIFICATION DE CERTAINS TARIFS AU 1ER JANVIER 2022

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 25 novembre 2021

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 104

Nombre de pouvoirs : 15

Nombre de voix : 119

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Henri BOUTHEON, Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Christophe CHALAND, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERI, Mme Viviane COGNASSE, M. Germain COLLOMBET, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Jordan DA SILVA, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, Mme Véronique FALZONE, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Fabienne MARMORAT, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Solange MORERE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE,

RECU EN PREFECTURE

Le 13 décembre 2021

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20211202-D20210052310

DATE D’AFFICHAGE :13 décembre 2021

M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, Mme Christel PFISTER,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC, M. Ali RASFI,
Mme Brigitte REGEFFE, M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI,
M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Louis ROUSSET, M. Jean-Marc SARDAT,
Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON,
M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY,
Mme Julie TOKHI, M. Daniel TORGUES, M. Jacques VALENTIN, Mme Laetitia VALENTIN,
M. Julien VASSAL, Mme Eliane VERGER LEGROS

Pouvoirs :

M. Jean-Alain BARRIER donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à Mme Marie-Pascale DUMAS,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
Mme Catherine CHAPARD donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Jean DUVERGER donne pouvoir à Mme Julie TOKHI,
M. Jacques GUARINOS donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Patrick MICHAUD,
M. Yves LECOCQ donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
Mme Marie-Jo PEREZ donne pouvoir à Mme Pascale LACOUR,
Mme Nicole PEYCELON donne pouvoir à M. Tom PENTECOTE,
Mme Eveline SUZAT-GIULIANI donne pouvoir à M. Christophe CHALAND,
Mme Marie-Christine THIVANT donne pouvoir à M. Jacques VALENTIN

Membres titulaires absents excusés :

Mme Audrey BERTHEAS, Mme Michèle BISACCIA, M. Jérôme GABIAUD,
M. Gérard TARDY

Secrétaire de Séance :

M. Tom PENTECOTE

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 02 DECEMBRE 2021

BUDGET ANNEXE EAU – REDEVANCE EAU POTABLE – MODIFICATION DE CERTAINS TARIFS AU 1ER JANVIER 2022

Par arrêté du 10 août 2015 et arrêté du 24 décembre 2015, Monsieur le Préfet de la Loire a prononcé la transformation de Saint-Etienne Métropole en Communauté Urbaine et a modifié les statuts de Saint-Etienne Métropole en y incluant notamment la compétence « Eau ».

Le territoire de chaque commune ou le cas échéant le périmètre de chaque syndicat dissous constitue une zone tarifaire indépendante puisque Saint-Etienne-Métropole s'est engagée à gérer le service d'eau potable analytiquement par commune ou périmètre de syndicat dissous.

Ainsi, les tarifs votés par les communes avant le 31 décembre 2015 pour 2016 ont été repris par Saint-Etienne Métropole. En l'absence de délibération spécifique faite par Saint-Etienne Métropole, les tarifs 2015 fixés par les communes continuent à s'appliquer.

Néanmoins, il convient de modifier les tarifs à appliquer sur le territoire de certaines communes ou sur le périmètre de certains syndicats dissous afin de conforter l'équilibre individuel des budgets correspondants.

Les tarifs indiqués sont proposés pour la période à courir à compter du 1^{er} janvier 2022.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré, approuve les tarifs de la redevance eau potable tels que présentés dans le tableau ci-annexé.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**



Gaël PERDRIAU

TARIFS EAU POTABLE à compter du 01 janvier 2022

I) Part fixe

Part fixe communautaire à facturer par le délégataire du service public de production et de transport d'eau potable de la moyenne vallée du Gier (ex SIAEMVG) aux services d'eau des communes (vente d'eau en gros)

Montant HT en €	Part fixe annuelle
SERVICES	
Cellieu - Chagnon	21 899
Chateauneuf	15 654
Génilac	35 929
La Grand Croix	48 423
Lorette	59 404
Rive de Gier	43 224
Saint Paul en Jarez	50 467
total	275 000

II) Tarifs de la redevance EAU

Montants HT en €	Location compteurs par an	Part fixe par an (abonnement)	Part variable prix par m3 (consommation)
SERVICES			
Fraisses	12 à 20 mm = 8,00 25 mm = 21,80 30 mm = 26,16 40 mm = 43,59 100 mm = 187,02 50X15 mm = 68,66 60X20 mm = 74,11 80X20 mm = 93,72 100X20 mm 195,73	24,00	1 à 5 000 m3 = 1,90 5 001 à 10 000 m3 = 1,85 10 001 m3 et plus = 0,68
La Gimond		31,00	3,15
La Valla-en-gier		60,00	1,60
Le Chambon Feugerolles	15 mm = 18,40 20 mm = 23,00 25 mm = 40,00 32 mm = 45,00 40 mm = 75,00 50 mm = 100,00 65 mm = 130,00 80 mm = 180,00 100 mm = 200,00 150 mm = 320,00	24,00	1,82
Marcenod		65,00	1,95
Sainte-Croix-en-Jarez	10,00	45,00	1,53
Saint-Paul-en-Cornillon		40,00	de 0 à 200 = 1,05 de 201 et plus = 1,22
Unieux	jusqu'à 20 mm = 15 de 25 à 30 mm = 25 40 mm = 33 60 mm = 153 80 mm = 203 100 mm = 253	25,00	2,70